



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER D'ORIGAMI PAR SAKAGAWA NAOKO LE SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026 A 10H A LA BIBLIOTHEQUE OUEST

**DÉCISION N° DM-26-223
EN DATE DU 16 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des médiathèques destinées au public dans le cadre de la saison 2026-2027,

CONSIDÉRANT la proposition d'atelier d'origami de Madame Sakagawa Naoko, le samedi 21 novembre 2026 à 10h à la Bibliothèque Ouest située 9 rue de Lagny – 94300 VINCENNES ;

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Sakagawa Naoko, un contrat de prestation de service pour l'animation d'un atelier d'origami le samedi 21 novembre 2026 à 10h à la Bibliothèque Ouest située 9 rue de Lagny – 94300 VINCENNES, dont le coût est fixé à trois cents euros nets (300.00 €) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du
patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

| |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260616-lmc1H14392H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/06/2026 Date de Publication : 16/06/2026 |
|--|

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécour citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260616-Imc1H14392H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/06/2026
Date de Publication : 16/06/2026